

## Conditions de recevabilité des dossiers de demandes de subventions

Les bénéficiaires du dispositif :

- les communes de moins de 10 000 habitants ayant gardé la compétence en matière de voiries
- les communes de moins de 10 000 habitants appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants, à condition que l'EPCI n'exerce pas la totalité des 3 compétences suivantes : voirie ET stationnement ET transport en commun.

Dans ces seules conditions, les communes peuvent déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à verser à leur verser. La subvention allouée sera versée par l'Etat directement à la commune.

Par dossier, les différents projets présentés doivent impérativement être numérotés et référencés dans le formulaire de demande de subvention selon la nomenclature disponible sur le site du Département.

Les dossiers déposés au plus tard le 31 mai doivent être complets et comprendre POUR CHAQUE PROJET:

- Le descriptif des travaux envisagés justifiant de la pertinence du projet et expliquant la problématique, accompagnés le cas échéant de comptages, de mesures de vitesse ou d'un diagnostic
- Le plan de localisation du site à aménager ou équiper avec indication du nom des rues, photographie aérienne (type Google maps) sur laquelle le site sera repéré et photo du site concerné
- Le plan d'aménagement ou d'équipement
  - site ponctuel : plan à l'échelle 1/200 ou 1/500
  - linéaire : plan à l'échelle comprise entre 1/500 et 1/2000 accompagné d'un profil en travers
- Les devis descriptifs et estimatifs détaillés des travaux Hors Taxes
- Un devis récapitulatif et global PAR PROJET

La délibération du Conseil municipal approuvant le/ les projet/s, et sollicitant l'attribution de la subvention au taux maximum applicable.

- **Toute demande reçue après le 31 mai ne sera pas traitée.**
- **Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**
- **Tout projet dont les travaux ont démarré avant le passage en commission ne pourra être retenu.**